

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE (LDAC)

**Opera Ambassador Hotel
16, Boulevard Haussmann, Paris 75009
Mardi 30 mai 2017
14h00 - 16h30**

Président : Iván López Van der Veer
Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria, Marc Ghiglia
Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, puis énumère les procurations reçues par le Secrétariat de la part des membres absents en faveur d'autres membres présents :

- Mme. Sara Fröcklin (Swedish Society for Nature Conservation) a donné sa procuration à Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE).
- M. Ian Gatt (SPFA) a donné sa procuration à Mme. Lise Lautsen Johnsen (DPPO).
- M. Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA).
- M. José Manuel Fdez. Beltrán (OPP-Lugo) a donné sa procuration à M. Javier Garat (CEPESCA).
- M. Pierre Commere (FIAC) a donné sa procuration à M. Michel Goujon (ORTHONGEL).

La liste des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'Annexe I.

Le Secrétariat indique aux membres l'existence du quorum nécessaire pour l'adoption de décisions (50 % du total des membres présents ou représentés).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un alinéa au point 4, concernant l'évaluation du travail et des activités réalisées au cours de l'exercice 10 du LDAC.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (Bruxelles, le 18 octobre 2016)

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans commentaires ni modifications.

4. Rapport du Président / Secrétariat - Exercice 11 (1^{er} juin 2017-31 mai 2018)

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, a présenté au nom du Président et du Comité Exécutif un bilan du travail réalisé par le Conseil Consultatif au cours de l'exercice 10 (1^{er} juin 2016-31 mai 2017). Il a résumé les actions et les accords pris lors des réunions principales et cité les lettres, recommandations et avis adoptés. Les membres n'ont fait aucun commentaire supplémentaire. La présentation est disponible en suivant ce lien :

<http://ldac.ldac.eu/attachment/7d69152d-ed66-434f-805e-2c2da93866e8>

4.1. Plan stratégique / programme de travail annuel.

Le Secrétaire Général a présenté le Plan stratégique annuel adopté par le Comité Exécutif et contenant les priorités de travail pour l'exercice 11 (qui commencera le 1^{er} juin 2017), conformément aux dispositions prévues aux articles XV (alinéas b et d) des Statuts du LDAC en vigueur.

Les dix priorités de travail proposées et approuvées par le Comité Exécutif sont :

1. Jouer un rôle actif dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR) en améliorant, à travers des propositions, l'application du Règlement CE INN et en encourageant le dialogue et la coordination régionale des systèmes nationaux de suivi, contrôle et surveillance (MCS).
2. Promouvoir la gouvernance internationale des océans et le rôle de la pêche dans la politique maritime intégrée de l'UE et l'économie bleue, tant au sein du LDAC qu'au sein des organisations internationales pertinentes (ONU, BBNJ, Conférence *Our Oceans*, ORGP...).
3. Défendre la cohérence des politiques de l'UE entre la pêche et le reste des politiques communautaires.
4. Déployer des initiatives et activités conjointes avec la COMHAFAT, notre partenaire.
5. Améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans la prise de décisions en matière de gestion halieutique à travers des initiatives du type FITI, Projet H2020 FARFISH ou l'Initiative pour la transparence thonière (TTI selon les sigles en anglais) dans les Océans Indien et Atlantique.
6. Fournir un conseil technique à la DG MARE dans le cadre de ses réunions préparatoires en vue des négociations dans les ORGP d'intérêt pour le LDAC (NAFO, CICTA, CTOI...)
7. Tisser un lien avec la DG DEVCO et articuler des mécanismes de dialogue pour améliorer la connaissance des projets de gouvernance régionale, de gestion et de contrôle des pêches.
8. Se livrer à un suivi détaillé des négociations et de l'application effective de la nouvelle modalité d'accords de partenariat pour la pêche durable (APPD) ; et supervision du renouvellement des protocoles existants. Sans oublier l'amélioration de la transparence, l'accès à l'information et la présentation cohérente de rapports sur l'utilisation de fonds liés à l'aide sectorielle dans les pays tiers.

9. S'informer concernant les aspects socioéconomiques, du travail et sociaux liés aux accords commerciaux ; négociations d'accords de partenariat économique et accords de libre-échange, et autres négociations commerciales internationales.
10. Préparer avec la Commission des consultations sur les questions liées à l'ONU, la FAO, l'OIT...

Le programme de travail complet est disponible en suivant ce lien : <http://ldac.ldac.eu/attachment/51a5c22c-7fdd-46f9-b2a2-4d54dbc3ffd5>

DÉCISION : Les membres de l'Assemblée Générale approuvent le rapport annuel relatif à l'exercice 10 et le plan stratégique annuel de l'Exercice 11 à l'unanimité, tous deux étant considérés comme officiellement adoptés au titre des dispositions des articles XIII et XV alinéa a) des statuts du LDAC.

4.2. Calendrier provisoire des réunions.

Le Secrétaire Général détaille le calendrier des réunions correspondant au deuxième semestre de 2017 et aux quatre premiers mois de 2018. Il se trouve disponible pour consultation sur le site Internet du LDAC (www.ldac.eu).

À souligner : les prochaines réunions des groupes de travail 1, 4 et 5, dont la tenue est prévue pour le mois d'octobre à Bruxelles ; et celle du groupe de travail 2 qui aura probablement lieu à la mi-novembre à Londres à l'occasion de la réunion annuelle de la NEAFC. Un Comité Exécutif aura ensuite lieu à la fin du mois de novembre à Madrid. La prochaine Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et le Comité Exécutif auront lieu en mai 2018.

M. Björn Stockhausen, de Seas at Risk, demande que, dans la mesure du possible, les réunions du LDAC ne coïncident pas avec celles d'autres Conseils Consultatifs ou autres organismes et qu'il y ait une plus grande coordination pour la fixation des dates sur le calendrier international.

ACTION : Le calendrier des réunions sera mis à jour régulièrement sur le site Internet du LDAC, et les membres seront ponctuellement informés des dates confirmées via e-mail/web. Le Secrétariat du LDAC mettra ponctuellement à jour ses dates sur le calendrier en ligne « Inter CC » pour éviter ou minimiser les chevauchements avec les réunions des autres Conseils Consultatifs.

5. Ratification annuelle de la nomination du Président du LDAC

La continuité du Président, M. Iván López, est ratifiée à l'unanimité pour le terme du mandat pour lequel il a été élu, soit 3 ans. Il lui reste donc 2 ans.

Le Président Iván López remercie les membres pour leur confiance.

6. Rapport du Secrétariat concernant l'administration et les finances

6.1. État des comptes annuels (R/D) de l'exercice 10 (2016-2017).

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, présente en détail les comptes et les recettes et dépenses du LDAC, ainsi que le calendrier des actions procédurales en attente d'exécution.

Il ajoute que toutes les organisations membres sont à jour dans le règlement de leurs cotisations et que l'État membre dont la participation est en souffrance (Lituanie) devrait payer avant la fin de l'exercice. L'envoi de la subvention finale de la Commission devrait également se faire une fois que le rapport d'audit et le rapport final auront été présentés.

Le Président remercie le Secrétaire pour sa présentation et ajoute que le Comité Exécutif recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes provisoires dans l'attente de la clôture de l'exercice avec les paiements en souffrance des dernières réunions (celle-ci incluse).

La présentation est disponible à la consultation à la page consacrée à la réunion sur le site Internet du LDAC : www.ldac.eu

DÉCISION : Le budget final et les comptes annuels de l'exercice 10 du LDAC sont donc approuvés par les membres de l'Assemblée Générale de façon consensuelle et sans objections. Le Secrétariat est prié de se livrer aux démarches nécessaires jusqu'à la clôture de l'exercice.

6.2. Proposition de budget pour l'exercice financier 11 (2017-2018)

Suite à la présentation de la proposition de budget du Comité Exécutif réalisée par le Secrétaire Général (disponible sur le site Internet), le Président recommande à l'Assemblée Générale d'approuver le budget pour le prochain exercice financier, qui va du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

Avant de procéder à son approbation, il indique que la proposition faite est un budget provisoire de minima basé sur le principe de la prudence budgétaire et, conformément aux normes du Règlement financier de la Commission, seules les recettes effectivement reçues et/ou engagées sont considérées comme justes. Il reste encore à recevoir les recettes provenant des cotisations des États Membres incluant la contribution de l'Administration espagnole. Comme lors des exercices précédents, une demande d'amendement officielle du budget sera présentée à la Commission avant la fin de l'exercice pour ajustement de l'augmentation résultant des nouvelles recettes et équilibrage des lignes avec les frais.

DÉCISION : Les membres de l'Assemblée Générale approuvent le budget opérationnel pour l'exercice financier 11 du LDAC de façon consensuelle.

6.3. Liste des départs et des arrivées parmi les membres du LDAC

Le Secrétariat annonce que l'Assemblée Générale du LDAC se compose actuellement de 50 membres, car la Scottish Fishermens Federation (SFF) a demandé à quitter le Conseil du fait de l'incompatibilité entre sa position et la procédure du « Brexit ». Trois demandes d'adhésion ont été reçues pour l'exercice 11, de la part des organisations suivantes :

- JSC Arctic Fishing – Secteur extractif, Lituanie
- FRUCOM – Secteur de la pêche, commercialisation et importation/exportation, UE

- BLOOM – Autres groupes d'intérêt, ONG de conservation, France

M. Frédéric Le Manach, de Bloom, et M. Giedrius, de JSC Arctic Fishing, présentent leurs organisations respectives et expliquent le travail qu'elles réalisent. Ils manifestent leur désir d'entrer dans le LDAC.

M. Alexandre Rodríguez lit un document de présentation envoyé par Mme. Anna Boulova, représentante de FRUCOM mais absente à la réunion.

6.4. Admission de nouveaux membres du LDAC

Après consultation à la Commission Européenne et au reste des États membres en bonne et due forme, et puisqu'aucune opposition n'a été manifestée, l'Assemblée Générale se voit soumettre la décision d'accueillir les trois organisations candidates comme membres du LDAC.

DÉCISION : Les membres de l'Assemblée Générale approuvent par voie consensuelle l'arrivée parmi les membres du LDAC de BLOOM, JSC ARCTIC FISHING et FRUCOM.

6.5. Approbation/Ratification des points 1 à 3.

M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire Général, explique que le LDAC a reçu une demande de M. Francisco Mari, représentant de Bread for the World. Cette organisation souhaite entrer du Comité Exécutif et occuper l'une des deux places vacantes dans la catégorie « Autres groupes d'intérêt ».

M. Francisco Mari explique que cette demande est motivée par le désir de participer au Comité Exécutif après de nombreuses années comme membre actif de l'Assemblée Générale du LDAC.

Le représentant de BLOOM, Frédéric Le Manach, manifeste l'intérêt de son organisation à faire partie du Comité Exécutif et ainsi occuper la dernière place libre pour ce qu'il reste du mandat.

DÉCISION : Les membres de l'Assemblée Générale approuvent à l'unanimité l'entrée des ONG Bread for the World et BLOOM au Comité Exécutif du LDAC pour ce qu'il reste du mandat (2 ans).

7. Fonctionnement et mode opératoire des Conseils Consultatifs

7.1. Proposition de modification du Règlement Délégué (UE) 2015/242

Aucune nouveauté n'est à signaler sur ce point.

7.2. Débat entre les membres concernant la procédure interne LDAC.

Il est décidé de remettre ce débat à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale du LDAC.

8. Communication et relations institutionnelles

8.1. Adoption d'un plan stratégique de communication.

Le Président du LDAC, M. Iván López, annonce que par manque de temps à cette réunion cette question ne sera pas traitée. Il propose de l'inclure à l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif du mois de novembre.

ACTION : Le Secrétariat redistribuera la version provisoire du plan stratégique de communication pour que les membres du Comité Exécutif puissent l'étudier et en débattre.

8.2. Vidéo corporative et réseaux sociaux du LDAC (Twitter/YouTube).

Après avoir visionné la vidéo corporative du LDAC, les membres proposent d'ajouter des images vouées à accorder une plus forte présence aux femmes et aux communautés locales côtières.

ACTION : Le Secrétariat travaillera avec les responsables d'animation de la vidéo pour ajouter les commentaires et changements requis par les membres en vue d'aboutir à la version finale de lancement.

9. Lignes de collaboration LDAC-COMHAFAT dans l'Océan Atlantique

9.1. Évaluation du travail conjoint et résumé de la collaboration 2017

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, résume les réunions et les contacts entretenus avec la COMHAFAT et souligne que les procès-verbaux et documents informatifs correspondants ont été envoyés.

9.2. Actions à venir (événements, réunions de coordination, etc.)

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, informe d'une éventuelle réunion sur l'Atlantique Nord, qui pourrait être organisée conjointement avec le CC Pélagique (PelAC) mais reste à concrétiser.

10. Résumés des accords atteints et des actions convenues

Le Président, M. Iván López, conclut la séance en remerciant les membres et observateurs présents pour leur venue et leur participation active ; toute l'équipe des interprètes pour le travail fourni au cours de la réunion ; et le Secrétariat pour toute la logistique, l'organisation et la préparation des contenus de cette rencontre.

La séance est levée à 17h00.

ANNEXE I. Liste des participants

MEMBRES

1. Iván López. Président LDAC. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. Vice-présidente 1^o LDAC. CFFA-CAPE
3. Juan Manuel Liria. Vice-présidente 2^o LDAC. FEOPE
4. Marc Ghiglia. Vice-président 3^o LDAC. UAPF/CNPMEM
5. Michel Goujon. Président GT1. ORTHONGEL
6. Jane Sandell. Présidente GT2. NFFO
7. José Antonio Suárez-Llanos. Président GT3. ANAMER/AGARBA/ANAPA/ACEMIX
8. Gerard van Balsfoort. Vice-président GT2 et GT3. DPTFA
9. José Carlos Castro. Vice-président GT5 LDAC. ANFACO-CECOPESCA
10. Vanya Vulperhorst. OCEANA
11. Jan G. Larsen. Living Sea
12. Javier Garat. FEOPE
13. Despina Symons. EBCD
14. Katarina Sipic. CONXEMAR
15. Björn Stockhausen. Seas at Risk
16. Raúl García. WWF
17. Irene Vidal. EIJF
18. Claus Ubl. DHV
19. Juan Manuel Trujillo. ETF
20. Lise Johnsen. DPPO
21. Luis Vicente. ADAPI
22. Aivaras Labanauskas. Atlantic Fisheries Company
23. Juana Parada. ORPAGU
24. Sean O'Donoghue. KFO
25. Francisco Mari. BFW
26. Caroline Mangalo. CNPMEM
27. Sylvie Roux. CNPMEM

OBSERVATEURS

1. Martine Aussems. DG MARE CE (Coordinatrice financière auprès des CC)
2. Ingrid Kelling. International Pole & Line Foundation
3. Frédéric Le Manach. BLOOM
4. Giedrius Gruzdis. JSC ARCTIC FISHING
5. Alexandre Rodríguez. LDAC – Secrétaire général
6. Manuela Iglesias. Secrétariat LDAC – Politiques de pêche et communications
7. Marta de Lucas. Secrétariat LDAC – Administration et finances